

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 24 septembre 2024* à 18 h 00 à l'hôtel de ville, situé au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS : Mme Nathalie Traversy, *conseillère siège no 1*
Mme Josée Bussièrès, *conseillère siège no 2*
M. Michel Bélisle, *conseiller siège no 3*
Mme Marie-Pier Guévin-Michaud, *conseillère no 5*
M. Jonathan Gamelin, *conseiller siège no 6*
M. Jean Précourt, *conseiller siège no 4*

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. André Descôteaux. La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Boisvert, est également présente, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 0

01. OUVERTURE DE SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-09-287

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Autorisation de paiement de l'Avenant relatif au renouvellement des polices d'assurances accident pour l'année 2025 ;
04. Octroi de contrat à diverses entreprises - Travaux d'asphaltage de la rue Rouillard ;
05. Autorisation de paiement à la firme *Les Services EXP inc.* - Modification de la demande pour le site de dépôt des neiges usées ;
06. Octroi de contrat à la firme *Soft dB* - Étude d'impact sonore du site de dépôt des neiges usées ;
07. Octroi de contrat d'écoute sonore des conduites du réseau d'aqueduc municipal - Problématique d'eau jaune ;
08. Autorisation à la DG demande de prolongation - Fonds régions et ruralité - Demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation - Parc rue Martel ;
- Période de questions ;
09. Levée de l'assemblée.

03. AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'AVENANT RELATIF AU RENOUELEMENT DES POLICES D'ASSURANCES ACCIDENT POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT la réception des documents relatifs au renouvellement des polices d'assurance de la Municipalité pour la période du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025 auprès de la FQM Assurances ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 16080 de 490,50 \$ taxes comprises, émise le 19 septembre 2024 par *FQM Assurances* se détaille comme suit :

- **Police no 50113-2 - Assurance accident dirigeants**
Renouvellement 218,00 \$ taxe de 9% sur prime comprise

- Police no 50113-3 - Assurance accident bénévoles

Renouvellement 272,50 \$ taxe de 9% sur prime comprise

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurance no 50113-2 et no 50113-3 sont en vigueur pour la période du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025 ;

2024-09-288

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 16080 de 490,50 \$ taxes comprises à *FQM Assurances* pour les polices d'assurance « accident dirigeants » et « accident bénévoles » ;

QUE le paiement relatif au renouvellement des polices d'assurance soit effectué en janvier 2025 afin d'éviter d'avoir à comptabiliser des frais payés d'avance au 31 décembre 2024.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Assurance – Élus » 02 110 00 421, « Assurance Gestion financière » 02 130 00 421 « Assurance – Voirie » 02 320 00 421, « Assurance Comité des loisirs » 02 701 92 421

04. OCTROI DE CONTRAT À DIVERSES ENTREPRISES - TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA RUE ROUILLARD

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage doivent être effectués sur une partie de la rue Rouillard ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de 21 960,23 \$ taxes comprises émise le 4 juillet 2024 par *Groupe 132 inc.* pour les travaux de réfection d'asphaltage d'une partie de la rue Rouillard ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de 10 421,33 \$ taxes comprises émise le 29 mai 2024 par *Sylvain Allard Béton et fissures inc.* pour la réalisation de 220 pieds de bordure de béton d'une épaisseur de 10 po, sur la rue Rouillard ;

2024-09-289

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater *Groupe 132 inc.* aux travaux d'asphaltage de la rue Rouillard pour la somme de 21 960,23 \$ taxes comprises ;

ET de mandater *Sylvain Allard Béton et fissures inc.* à la réalisation de 220 pieds de bordure de 10 po d'épaisseur sur la rue Rouillard pour la somme de 10 421,33 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Chemins-Ens. Pierreville » 02 320 00 521

05. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. - MODIFICATION DE LA DEMANDE POUR LE SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-03-103 mandate la firme *Les Services EXP inc.* pour la préparation d'une modification à la demande d'autorisation du site des neiges usées au MELCCFP dans le but de faire augmenter au maximum le volume d'entreposage de neiges usées sur le site actuel permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil pour le traitement des neiges usées ramassées sur le territoire et dirigées vers le site ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services estimée par la firme *Les Services EXP inc.* est de l'ordre de ± 10 000 \$ pour la réalisation du mandat ;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant des frais de kilométrage, de repas, de papeterie pourront être ajoutés ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 840630 de 3 426,26 \$ taxes comprises, émise par la firme *Les Services EXP inc.*, pour les honoraires professionnels au 6 septembre 2024, soit de répondre aux questions de la demande d'information complémentaire no 1 du MELCCFP ;

2024-09-290

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 840630 de 3 426,26 \$ taxes comprises à *Les Services EXP inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012

06. OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME SOFT DB - ÉTUDE D'IMPACT SONORE DU SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QU'une étude d'impact sonore est nécessaire dans le cadre de la mise à jour de l'autorisation ministérielle du site de dépôt des neiges usées afin d'augmenter les volumes de neige pouvant être éliminés sur ledit site ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son mandat de modification de la demande d'autorisation dudit site de dépôt au MELCCFP, *Les Services EXP inc.*, ont invité 3 firmes spécialisées en acoustique à soumissionner pour la réalisation d'une étude d'impact sonore ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette invitation, *Soft dB* est l'unique firme à avoir déposé une offre de services ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services CNS-24-08-22-AG de 11 724 \$ taxes comprises déposée par la firme *Soft dB* pour la réalisation de l'étude de l'impact sonore du site de dépôt des neiges usées ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de l'impact sonore effectuée par *Soft dB* consiste à :

1. *Caractériser le climat sonore initial des zones sensibles (actuelle et futur) sans opérations ;*
2. *Développer un modèle acoustique de propagation sonore ;*
3. *Évaluer la contribution sonore maximale des futures opérations du site suite au réaménagement et aux modifications d'opération prévue sur le site ;*
4. *Évaluer la conformité du site aux normes applicables (NI 98-01) pour les zones sensibles actuelles et futures.*

CONSIDÉRANT QUE la firme *Soft dB* fournira un rapport d'étude complet en version électronique comprenant les sections suivantes (sans s'y limiter) :

- *Contexte et objectifs ;*
- *Résultats des relevés et des modélisations ;*
- *Carte de bruits ;*
- *Recommandations, si nécessaire.*

2024-09-291

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de l'étude de l'impact sonore du site de dépôt des neiges usées à la firme *Soft dB* pour la somme de 11 724 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012

07. OCTROI DE CONTRAT D'ÉCOUTE SONORE DES CONDUITES DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL - PROBLÉMATIQUE D'EAU JAUNE

CONSIDÉRANT la problématique de la basse pression de l'eau dans les conduites d'aqueduc du rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de rinçage des bornes-incendies et des conduites du réseau d'aqueduc municipal, il est essentiel de procéder à l'écoute au sol afin de déterminer la cause du problème, soit la présence d'une fuite ou d'une vanne partiellement ouverte et/ou complètement fermée ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de l'entreprise *Aqua Data Inc.* se détaille comme suit :

Taux horaire de 150 \$ taxes en sus, pour un minimum de 6 h

- Localisation des conduites pour en identifier les tracés ;
- Localisation des boîtiers de vannes au détecteur de métal ;
- Recherche de fuites au besoin.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Aqua Data Inc.* ne pourra pas être tenue responsable des limitations de la technologie ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-09-292

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise *Aqua Data Inc.* à l'écoute au sol des conduites d'aqueduc du secteur Notre-Dame pour la somme minimale de 1 034,78 \$ taxes comprises (minimum de 6 heures à 150 \$ taxes en sus) ;

QUE le nombre d'heures nécessaires à la réalisation de ce mandat est indéterminé ;

QUE l'entreprise *Aqua Data Inc.* ne peut être tenue responsable des limitations de la technologie dans le cadre de ce mandat.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services-Génie-Eau jaune Rg de l'Île - TECQ » 02 413 00 411

08. AUTORISATION À LA DG DEMANDE DE PROLONGATION - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION - PARC RUE MARTEL

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-02-67 approuve la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité pour le projet d'amélioration de la fonctionnalité du parc de la rue Martel ;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant au protocole d'entente dans le cadre de l'aide à des projets locaux de vitalisation du Volet 4 du Fonds régions et ruralité modifie la clause 32 comme suit :

« 32. Le protocole [...] prend fin à la date à laquelle toutes les obligations qui y sont prévues ont été réalisées ou au plus tard le 31 décembre 2024, selon la première des éventualités. »

CONSIDÉRANT QU'en raison d'une problématique de rétention d'eau, certains travaux planifiés restent encore à effectuer en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Lyne Boisvert, doit présenter une nouvelle demande de modification à la *Section 11 - Durée du protocole d'entente*, soit de repousser la date de fin des travaux au 31 décembre 2025 ;

2024-09-293

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à présenter et à signer tout document en lien avec la demande de modification afin de prolonger, au 31 décembre 2025, la date de fin des travaux du projet du parc de la rue Martel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

09. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-09-294

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18 h 25.

André Descôteaux,
Maire

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière